

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche
Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire
Séance du 17 janvier 2023
Convocation du 11 janvier 20223

N° 2023_01_001

Objet : Economie – Convention AMESUD 2023 pour la mise en place des services de proximité

L'an deux mille vingt-trois et le dix-sept janvier à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Saint-Remèze, salle Polyvalente, sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Richard ALZAS, Nicole ARRIGHI, Jean-Claude BACCONNIER, Claude BENAHMED, Thierry BESANCENOT, Lison BOICHUT, Maurice CHARBONNIER, Jocelyne CHARRON, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Max DIVOL, Marie-Christine DURAND, Sylvie EBERLAND, Patrice FLAMBEAUX, Denise GARCIA, Louise LACOSTE, Gérard MARRON, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Simone MESSAOUDI, Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Maryse RABIER, Yves RIEU, René UGHETTO, Nathalie VOLLE.

Absents excusés : Françoise HOFFMAN, Nadège ISSARTEL, Jacques MARRON, Anne-Marie POUZACHE, Joëlle ROSSI, Yvon VENTALON, Françoise PLANTEVIN

Pouvoirs : Françoise HOFFMAN à, Denise GARCIA, Nadège ISSARTEL à Patrick MEYCELLE, Jacques MARRON à Monique MULARONI, Anne-Marie POUZACHE à Yves RIEU, Joëlle ROSSI à Maurice CHARBONNIER, Yvon VENTALON à René UGHETTO

Secrétaire de Séance : Jean-Yvon MAUDUIT

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 32

Nombre de pouvoirs : 6 - nombre de suffrages exprimés : 38

Vote contre : pour : 38 abstention :

Claude BENAHMED, Vice-Président à l'économie et au tourisme, rappelle les missions et services proposés par l'association AMESUD notamment en matière d'accompagnement des porteurs projets, demandeurs d'emploi et des employeurs dans leurs démarches de recrutement, de retour à l'emploi ou encore de création d'entreprise.

Le Vice-Président expose que la convention avec l'association AMESUD a pour objet la mise en place de services de proximité sur le territoire de la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche, services qui comprennent notamment la mise en place de permanences régulières sur les communes de Ruoms et Vallon Pont d'Arc, l'animation d'un lieu ressource et l'organisation de quatre temps collectifs par an autour des thèmes de l'emploi et de la création d'activité.

Le Vice-Président précise que cette convention est signée pour une durée d'un an à partir du 1^{er} janvier 2023 et implique une contribution financière de la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche à hauteur de 7 140 €.

Le Vice-Président invite les membres à se prononcer sur cette convention,

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé et après délibéré,
à l'unanimité,

Autorise le Président à signer la convention entre l'association AMESUD et la Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche.

Le Président,

Luc PICHON

